

BFE 1^{er} degré

Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



Le BFE 1^{er} degré est responsable de l'activité bénévole de perfectionnement, d'entraînement et de préparation sportive individuelle et par équipe à la compétition des tireurs de club.

Cette activité s'exerce dans le cadre d'une association, d'un comité départemental, d'une ligue ou sur les lieux de compétitions.

➤ **Le titulaire du BFE 1^{er} degré a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des actions de perfectionnement et d'entraînement** dans les disciplines de Tir sportif gérées par la FFTir. Il garantit au tireur des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- **de répondre à la demande des tireurs d'un club voulant progresser**, notamment au travers du dispositif « Cibles Couleurs » et désirant pratiquer la compétition par la mise en place de séances d'entraînement ou de perfectionnement, la préparation à des objectifs sportifs des niveaux régional et national et l'offre de perfectionnement technique (formation et validation des niveaux bleu et marron).
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.





➤ Contenu de la formation

- La durée globale de la formation en alternance est de 210 h se décomposant en :
 - 130 h de formation initiale en centre de formation, réparties sur quatre modules sur une saison sportive et intégrant une partie en formation à distance (FOAD),
 - 70 h de formation en alternance en club,
 - 10 h de participation à l'encadrement d'un stage de perfectionnement de tireurs.

Nota : à l'issue du quatrième module de formation, la FFTir propose un module facultatif complémentaire de technicité dans une discipline autre que l'option choisie pour la formation (14 h de formation).

- La formation prépare aux huit unités de compétences (UC) suivantes dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :

UC1 - Compétence à perfectionner les tireurs

UC2 - Compétence pédagogique dans l'activité de perfectionnement des tireurs

UC3 - Compétence technique et de stratégie de tir

UC4 - Compétence à concevoir et organiser l'entraînement

UC5 - Compétence à préparer et suivre des tireurs en compétition

UC6 - Compétence à préparer le matériel

UC7 - Compétence à prendre en compte les responsabilités de l'entraîneur de club

UC8 - Compétence à prendre en compte la réglementation de l'enseignement sportif

➤ Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- être licencié à la FFTir,
- avoir 18 ans lors de la validation finale de la formation,
- remplir un dossier d'inscription en joignant les documents demandés,
- détenir depuis au minimum deux ans le BFI et/ou avoir participé à une session de formation continue (recyclage) postérieure au 1^{er} septembre 1998, attestée par le RFL si le diplôme d'initiateur est antérieur à l'année 1998,
- prouver son activité d'encadrement auprès d'une structure associative affiliée à la FFTir (« Passeport formateur » signé ou attestation du président de club),
- posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des cinq dernières années lors de championnats officiels (gestion sportive) ou posséder le niveau technique de la cible verte (« Passeport Cibles Couleurs » validé).

➤ Sélection et positionnement des candidats

Une évaluation (connaissances théoriques et pratiques, pratique personnelle, démonstration et analyse de gestes techniques, entretien individuel de prépositionnement) des candidats se tient pendant les championnats de France Écoles de tir ou 25/50 m. Le stagiaire doit venir sur le stage de positionnement (premier module) avec un projet d'entraînement en club réaliste et négocié avec la direction de celui-ci. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de l'entretien de prépositionnement. La commission de sélection des dossiers se tient à l'issue du championnat de France 25/50 m.

➤ Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de 350 € (450 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire de technicité).

Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir pour les quatre modules de formation en centre.



Calendrier-prévisionnel de la formation

Le calendrier prévisionnel de la formation est à télécharger sur le site fédéral.

► **Contacts :**

- **Directeur du département formation fédérale FFTir :**
[Stéphane Alliaume](mailto:salliaume@fftir.org) - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnateur et responsable pédagogique FFTir :**
[Frédéric Lamolle](mailto:flamolle@fftir.org) - flamolle@fftir.org - 06 86 85 84 88
- **Responsable administrative FFTir :**
[Annick Collignon](mailto:acollignon@fftir.org) - acollignon@fftir.org - 01 58 05 45 18



S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site fédéral.

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93

